



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La demande doit parvenir 30 j minimum avant la date d'intervention à la Ville d'Angers. Formulaire disponibles sur angers.fr

Direction Voirie Communautaire et Espace Public - Ville d'Angers: Hôtel de Ville – BP80011 – 49020 Angers Cedex 02 TEL : 02.41.21.54.00 espace.public@ville.angers.fr

Nom/Prénom du pétitionnaire : Date de la demande :

Adresse :

Tel :/...../...../..... Mobile :/...../...../..... Fax :/...../...../..... Courriel :@.....

Activité du pétitionnaire : Code A.P.E. N° Siret :

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Société/Service/Association mandataire *Si différent* : Nom du Chargé de l'intervention :

Adresse :

Tel :/...../...../..... Mobile :/...../...../..... Fax :/...../...../..... Courriel :@.....

Nom du bénéficiaire : Adresse bénéficiaire :

N° du Permis de construire : ou N° de la Déclaration Préalable :

Lieux et date d'intervention :

Rue(s) :

Du / / 20.... Au/...../..20... de h à h

Occupation :

Travaux (1) (2): précisez la nature des travaux (obligatoire)

Réseaux (EP / EU / AEP / Grdf / Erd / Télécom / etc) Gargouille Câble souterrain Alignement Autres

Abaissement de bordures : merci de préciser si travaux réalisés par : ville d'Angers ou Entreprise privée

Nature de l'Occupation (1) (2):

Déménagement Emménagement Manifestation Festive / Stand associatif (3) Cabane de chantier

Bungalow Dépôt de matériel (engins) Benne à gravats Palissade de chantier Dépôt de matériaux

Echafaudage Câble aérien Occupation Commerciale Autres, à préciser :

(1) Si la demande nécessite de restreindre le stationnement ou la circulation sur l'espace public, merci de compléter une demande d'Arrêté de Police et de Circulation, obligatoire 15 jours avant début travaux

(2) Si les travaux ou l'activité se situent à proximité immédiate de la ligne tramway, merci de compléter une demande d'Autorisation d'Activité sur la ligne de Tramway obligatoire 15 j avant début des travaux

(3) Veuillez compléter la demande dossier Manifestation obligatoire 30 j avant début de la manifestation

Demande de Travaux (D.T.) et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)

Une D.T. a t-elle été établie ? Non Oui Une D.I.C.T. a elle été établie ? Non Oui

Les entreprises chargées de l'exécution de travaux doivent adresser une déclaration d'intention de commencement des travaux à chaque exploitant d'ouvrage concerné par les travaux. Cette déclaration doit être reçue par les exploitants d'ouvrages dix jours au moins, jours fériés non compris, avant la date de début des travaux. Lorsque les travaux sont exécutés par un particulier, il lui appartient d'effectuer cette déclaration.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Fait à Le .../.../....

Nom/Prénom : Qualité : Signature obligatoire

Date de réception de la demande

Accord Direction Voirie Communautaire et Espace Public

N° référence	Commentaire	Visa Ville d'Angers
	<input type="checkbox"/> Accord pour l'activité demandée <input type="checkbox"/> Accord sous réserve prise d'Arrêté <input type="checkbox"/> Accord sous réserve Autorisation Keolis <input type="checkbox"/> Refus : motif(s).....	